

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2019

**FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES PRODUITS
PHYTOPHARMACEUTIQUES - (N° 1597)**

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 109

présenté par

M. Potier

à l'amendement n° 83 du Gouvernement

ARTICLE 3

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« collectivité publique »

les mots :

« collectivité territoriale, établissement public, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'amélioration rédactionnelle